

# PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres  
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION  
DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX  
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Septembre 2017

## Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire  
des agglomérations

## Saveursducoin:groupement de producteurs pour une distribution locale

Fiche n°6

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches  
expérience  
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomérations co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressource des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès des personnes ressources.

# Saveurs du coin : groupement de producteurs pour une distribution locale

## Résumé

Saveurs du coin est un groupement d'une centaine de producteurs de l'agglomération lyonnaise, qui proposent une offre diversifiée de produits locaux : fruits et légumes, viandes, produits laitiers, vins, produits transformés ... Il est né du regroupement des agriculteurs du territoire autour de la volonté de développer les filières locales et de revaloriser leurs productions tout en maîtrisant le prix de vente. Réunis au sein de la SAS Saveurs du coin, les producteurs ont su organiser les différentes filières et mettre en place une distribution collective sous différentes formes : îlots en grandes surfaces, magasin de producteurs ou encore restauration collective.

## Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

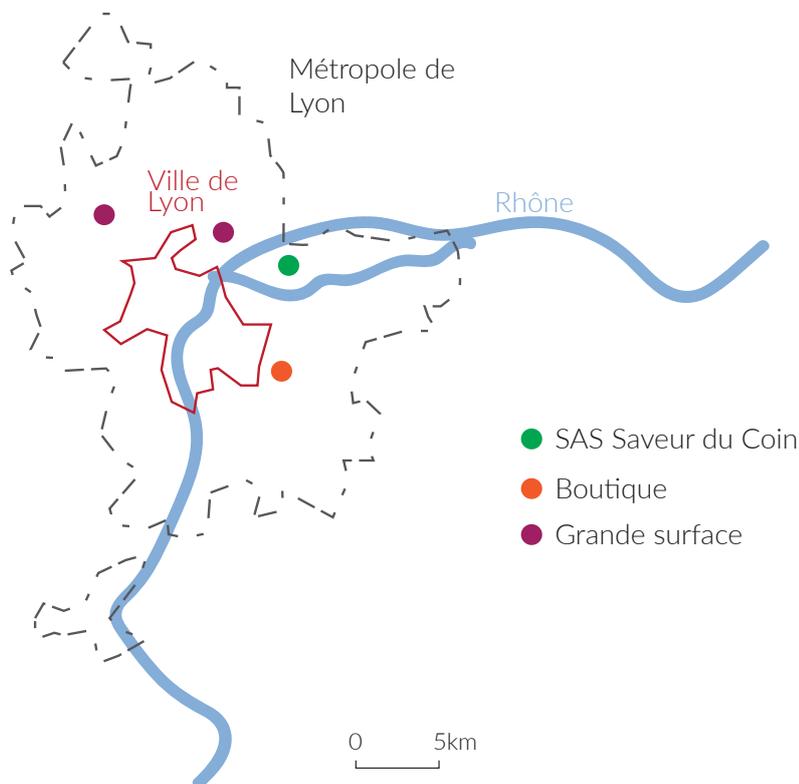
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

## Localisation



## Le territoire

### Description

La Métropole de Lyon s'étend sur un territoire de 538 km<sup>2</sup>. Elle comprend 59 communes et représente un bassin de consommation de près de 1,3 millions d'habitants (1).

On recense aujourd'hui 9 406 ha de SAU pour 321 exploitations sur la Métropole de Lyon (2). La grande variété des paysages, des climats et des sols a permis le développement de filières agricoles très diversifiées : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, bovins lait et viande, ...

### Contexte socio-économique

La région lyonnaise est le berceau des politiques agricoles périurbaines françaises, avec le premier programme agricole périurbain créé en 1979 par la Région Urbaine Lyonnaise. Avec le soutien des

Chambres d'agriculture, il a notamment permis de développer des actions en faveur des circuits courts.

Depuis 2010, la Métropole de Lyon a mis en place le PSADER-PENAP en accord avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône, une combinaison des dispositifs régional PSADER (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural) et départemental PENAP (Préservation des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) qui appuie, entre autres, des projets de circuits de proximités.

De ce fait, les circuits courts sont bien représentés sur le territoire de la Métropole : sur 321 exploitations, on recense 129 exploitations impliquées dans au moins un circuit court (1).

## L'expérience

### Historique

En 2005, le secteur agricole de l'agglomération lyonnaise faisait face à des difficultés financières, une perte de dynamique et une diminution du nombre d'exploitations. Pour relancer l'activité, des responsables de filières fruits et légumes au sein de la Chambre d'agriculture ont souhaité initier une démarche collective avec le plus grand nombre de producteurs du territoire pour revaloriser leurs productions localement. Parmi eux, nous retrouvons Eric Dominique, du comité technique Fruits, Pascal Guichard-Favrin, du bureau technique Maraîchage, et Gilbert Chavas, actuel président de Saveurs du coin. Pour réfléchir et donner vie à un projet, ils se sont tournés vers Anne-Marie Schmutz-Poussineau, conseillère en commercialisation et marketing de

la Chambre d'agriculture du Rhône, afin de les accompagner dans leur démarche.

Pendant plusieurs mois, elle a animé la réflexion entre les représentants de chaque filière quant aux différentes voies pour redynamiser leurs activités. Plusieurs idées ont été proposées par les producteurs : un magasin de producteurs, un marché de gros local, la restauration collective ou encore un point de vente dans les grandes et moyennes surfaces (GMS). Une étude de faisabilité a été réalisée pour ces différents scénarios et c'est cette dernière idée, demandant peu d'investissement, qui a été retenue.

Pour organiser juridiquement le groupe d'agriculteurs ayant rejoint la démarche, l'association Saveurs du coin a été créée en mai 2006. Elle comptait alors une vingtaine de producteurs.

---

(1) *Terres en villes* (2015). Fiche Territoire de Lyon.

(2) RGA (2010)

Suite aux négociations avec les différentes enseignes, le magasin Auchan de Dardilly a accepté de mettre à disposition un espace de vente pour les produits Saveurs du coin, lors d'une première phase test de deux mois à l'été 2006. L'évaluation de ce test s'est avérée positive et un second a été effectué durant neuf mois, pour des productions d'hiver moins diversifiées. Suite à cela, les agriculteurs ont signé une convention avec le magasin afin d'y implanter un îlot de vente des produits Saveurs du coin permanent. Puis un deuxième îlot a été installé dans le magasin Auchan de Caluire en juin 2007. La même année, la marque Saveurs du coin a été créée.

A cette étape du projet, les agriculteurs ont fait le choix stratégique de diversifier leurs modes de commercialisations et n'ont donc pas souhaité créer un troisième îlot. A la place, ils ont décidé de créer un magasin de producteurs propre à Saveurs du coin. Pour cela, une SAS (Société par Actions Simplifiée) a été créée en 2008, ainsi qu'une SCI (Société Civile Immobilière) pour permettre la construction d'un bâtiment. La même année, un nouveau logo a été défini et les deux îlots en grande surface réaménagés.

Le magasin de 160 m<sup>2</sup> a ouvert ses portes en 2009, dans la ville de Bron. Des bureaux et une plateforme logistique ont été aménagés à Vaulx-en-Velin pour pouvoir grouper les produits avant leur distribution. Des salariés ont été embauchés, pour le fonctionnement du magasin et pour la gestion générale du collectif, la Chambre d'agriculture ayant arrêté son suivi en 2008.

La distribution en restauration collective a débuté en 2010, avec notamment pour partenaires Sogeres

(racheté depuis par Sodexo). Depuis 2011, une organisation complète a été mise en place pour approvisionner dix cantines de collèges publiques de la région. Pendant plus d'un an, Saveurs du coin a mis à disposition ses employés et moyens logistiques pour assurer la gestion des commandes venant des collèges, leur transmission aux producteurs, le contrôle de la qualité, le conditionnement des commandes et enfin leur expédition. Cette organisation étant très lourde, un poste à temps plein a été créé pour gérer les relations avec les cantines. Cependant, les volumes trop faibles, la privatisation des cantines de collèges, le manque de soutien des collectivités

pour la démarche, et des charges de travail très lourde pour Saveurs du coin, non accompagné sur ce projet, ont donné lieu à un résultat économique négatif pour cette activité. L'association a donc arrêté la distribution en restauration collective, hormis leur partenariat avec Sogeres puis Sodexo qui étaient très engagés dans la démarche.

Les producteurs de Saveurs du coin ont aussi mis en place la vente de paniers en 2011, avant d'arrêter pour manque de rentabilité.



© Saveurs du coin

Le 2 avril 2017, lors du salon Planète Appro réunissant les professionnels des circuits alimentaires de proximité et organisé par la Chambre d'agriculture du Rhône, la fédération des plateformes de producteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée officiellement. Aux côtés de neuf autres plateformes, bio comme conventionnelles, Saveurs du coin est donc aujourd'hui engagé dans un projet commun à l'échelle régionale : développer l'économie agricole et rémunérer plus justement les agriculteurs de la région, tout en favorisant l'accès à une alimentation locale pour tous.

## Aujourd'hui

Aujourd'hui, Saveurs du coin propose une offre de produits locaux variée (fruits et légumes, légumes prêts à l'emploi, viandes, produits laitiers, vins, produits transformés, ...), avec plus de 1 200 références.

Ce sont plus de 2 000 tonnes de marchandises qui sont livrées annuellement, soit plus de 50 livraisons par semaine. Au total, cela représente un chiffre d'affaires annuel de 1,7 M €.

L'ensemble de ces productions sont écoulées selon différents modes de distributions : deux îlots en GMS, un magasin de producteurs et la restauration collective. La distribution en GMS représente 54 % des ventes, et la restauration collective 36 %. Une très faible part des ventes (5 %) se fait donc au sein du magasin de producteurs.

L'association dispose d'une plateforme logistique et assure ainsi le transport, le conditionnement et la gestion des flux de produits. La vente et le fonctionnement du magasin et des îlots sont assurés par des salariés de Saveurs du coin. En 2017, Saveurs du coin employait 11 salariés. Ce nombre était de 18 à un moment puis a connu une baisse car la société faisait face à des problèmes économiques, ayant sûrement voulu grandir trop vite.

## Perspectives

La plateforme actuelle de Vaulx-en-Velin, d'une surface de 500 m<sup>2</sup>, est devenue trop petite pour développer l'activité de Saveurs du coin et s'adapter aux nouvelles réglementations. Il est donc programmé de déménager la plateforme à Corbas, près du marché de gros, sur un site plus grand de 1 260 m<sup>2</sup>.



## Le collectif

### Description

Saveurs du coin est un groupement d'une centaine de producteurs de Rhône-Alpes de différentes filières, soit environ 70-80 exploitations. Le collectif est formalisé par plusieurs entités juridiques qui ont été créées au fur et à mesure afin de répondre aux besoins de chaque étape du projet :

- Une association structure le collectif. C'est elle qui est porteuse de la marque et de la démarche. Elle pourrait éventuellement porter d'autres initiatives si le collectif en avait le besoin. La cotisation est symbolique (autour d'une 50aine d'Euros). Ce sont les producteurs qui y adhèrent.
- Une SAS a été créée lorsque le Chiffre d'Affaire

ne pouvait plus être soutenu par l'association. Elle a un capital variable et les producteurs en sont actionnaires en fonction de leur Chiffre d'Affaire réalisé avec la SAS. Une mise à jour des capitaux des producteurs est réalisée lorsqu'il y a un appel de fond pour rééquilibrer la participation de chacun. La SAS a été créée également pour supporter l'investissement mobilier et matériel au moment de la création du magasin.

- Une SCI a, à son tour, été mise en place pour construire le bâtiment du magasin. Le capital de cette SCI a été ouvert largement et en fin de compte elle a connu une bonne souscription, dépassant les attentes et facilitant grandement les emprunts auprès de la banque. En fin de compte les sociétaires sont à 70% des producteurs (une trentaine), 10% des salariés et 20% des particuliers clients ou autres personnes intéressées par l'idée du projet.

L'association a donc été conservée en tant que porteuse du nom et de la philosophie de la démarche. Pour autant, c'est aujourd'hui la SAS qui centralise les activités. L'association et la SAS sont liées par une convention de marque avec refacturation honorifique. L'association refacture également à la SAS l'usage de certains matériels (véhicule, emballages réutilisables) qui ont fait l'objet des premiers investissements.

Pour assurer la gestion administrative de la SAS Saveurs du coin, un bureau interne a été mis en place avec 2 salariés (comptable et chargé.e de développement, de gestion et d'animation). La société est dirigée par la directrice Aurore Bideaux et représentée par Gilbert Chavas, président et agriculteur. Les producteurs possèdent des parts dans la SAS.

L'organisation avec les producteurs passe par des réunions de planification, organisées quatre fois par an. Un programme d'approvisionnement est alors établi, produit par produit.

## Modèle économique

Les producteurs vendent leurs produits à la plateforme en fixant leur prix vital à la production, la planification étant plus simple avec des prix linéaires. Les îlots en GMS assurent des recettes suffisantes mais le magasin de producteur est tout juste à l'équilibre car les charges sont très importantes. Pour financer l'ensemble des charges de la structure et les salariés, une marge a donc été définie sur les produits.

Les subventions ont surtout servi pour le bâtiment, ainsi que pour payer une partie de la prestation de la Chambre d'agriculture, l'autre partie ayant été financée par le chiffre d'affaires de Saveurs du coin. Les soutiens financiers sont venus de la part du Grand Lyon, du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes. Les producteurs regrettent cependant que ces financements aient été regroupés sur la phase d'investissement et non pas répartis progressivement sur l'ensemble du projet.

**Nos Engagements**

Saveurs du coin  
Des producteurs proches de vous !

- 
**100% producteurs locaux**  
 Exclusivement en provenance de nos exploitations de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
 Pratiquent une agriculture raisonnée et durable en suivant les rythmes de la nature  
 Respecter la saisonnalité, c'est aussi offrir des produits : authentiques, frais, sain, de qualité nutritionnelle et un plaisir gustatif
- 
**Respect et reconnaissance de nos producteurs**  
 Travail dans la dignité, la production en partenariat, le commerce en transparence avec des prix « justes » pour nos producteurs  
 Des producteurs associés, engagés, et solidaires ayant pour finalité l'intérêt collectif  
 Nous appartenons ainsi à la chaîne du respect, un esprit de communauté
- 
**Fraîcheur et qualité**  
 Cultivés dans les champs, à la ferme ou dans les vergers, nos produits sont ramassés, cueillis à maturité, préparés et livrés dans les 24H pour garantir une fraîcheur quotidienne  
 Nos produits n'ont pas des milliers de kilomètres à parcourir, donc pas de traitement de conservation lourd, ainsi nous préservons leur grande qualité nutritionnelle et gustative
- 
**Savoir – faire et exigences**  
 Traçabilité de nos approvisionnements, contrôles, et certifications assurent que nous sélectionnons des produits de qualité, fruit d'un travail intègre de nos producteurs  
 Conscients des exigences, nous nous engageons dans une démarche volontaire, réelle de progrès
- 
**Proximité, et développement durable**  
 Convaincus des richesses issues de nos filières agricoles, nous valorisons une alimentation durable, véritable levier pour le développement de notre économie locale  
 Nous encourageons le lien social, créateur de valeur, entre tous les acteurs solidaires de la chaîne « du champ à l'assiette » pour soutenir, et maintenir l'agriculture de notre territoire

© Saveurs du coin

## Les structures de développement agricole

La Chambre d'agriculture a été mandatée pour accompagner l'émergence du projet puis sa mise en place et c'est Anne-Marie Schmutz-Poussineau, conseillère en commercialisation et marketing, qui a assuré ce suivi entre 2005 et 2008. Elle a consacré 80% de son temps de travail sur ce projet, et embauché une personne en CDD pour réaliser l'étude de faisabilité et l'aider dans la phase de création du premier îlot de vente. Au total, c'est près de 1,5 ETP qui a été consacré à Saveurs du coin pendant 3 ans.

Son rôle lors de la phase d'émergence a constitué à rassembler les différentes filières. Un comité a donc été formé, composé des représentants de chaque filière. La Chambre d'agriculture a animé la réflexion de ce comité autour des divers scénarii envisageables et mené en parallèle une étude de faisabilité pour chacun.

Une fois le projet défini, la Chambre d'agriculture a occupé une place importante dans la mise en place de ce projet :

- Gestion administrative de l'association
- Montage des dossiers en relation avec la métropole du Grand Lyon, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, ...
- Réunions avec les partenaires, en binôme avec le représentant de l'association
- Relations commerciales (négociations et contrats) et marketing

● Mise en place des îlots en grande surface : fixer et négocier les prix, créer la gamme de produit, recruter les vendeurs, ...

A cette étape, les réunions avec les représentants de filières étaient très régulières et permettaient de présenter mensuellement l'avancée du projet.

La Chambre d'agriculture n'avait pas toutes les compétences nécessaires pour la mise en place d'un tel projet. N'ayant pas de juriste en son sein, ils ont ainsi fait appel au CER FRANCE Rhône pour les démarches juridiques lors de la création de la SAS et de la SCI. A la demande de la Chambre, des consultants de cabinets privés sont aussi intervenus lors de la réflexion quant aux différents scénarii et au choix stratégique du groupement de producteur.

Par manque de temps principalement, il n'y eu aucune formation extérieure aux producteurs sur les problématiques de gestion et de distribution.

Depuis l'arrêt du suivi de la Chambre d'agriculture, Saveurs du coin ne fait plus appel à des organismes de développement agricole pour les accompagner. Au moment du départ d'Anne-Marie Schmutz-Poussineau, une personne en CDD à la Chambre a continué le travail avec Saveurs du coin, pendant un an à mi-temps, puis a été embauchée par Saveurs du coin pour assurer la gestion de l'équipe, de l'administratif et des divers dossiers en interne.



© SB / TEV

## Les agriculteurs

### Le développement agricole

Un réel travail en binôme a été réalisé entre Anne-Marie Schmutz-Poussineau et le président de l'association à l'époque, Pascal Guichard-Favrin. Ce binôme fort, avec une relation de confiance, un dialogue constant et des valeurs communes, a été un élément essentiel dans la réalisation du projet des agriculteurs. Bien que prestataire de l'association pour épauler les agriculteurs dans leur propre projet, Anne-Marie Schmutz-Poussineau occupait une place très importante dans la direction du projet et la coordination des actions.

En parallèle de ce rôle d'animatrice, elle a également joué le rôle de chargée d'études économiques, avec parfois l'aide de consultants ou d'une seconde personne de la Chambre.

En ce qui concerne les compétences nécessaires pour ce poste, Anne-Marie Schmutz-Poussineau, ingénieure en agro développement et détentrice d'un MBA en marketing, avait déjà occupé un poste en marketing chez Danone. En revanche, elle a dû se former à la gestion de projet et aux méthodologies d'accompagnement, ce qu'elle a fait en interne au contact des différents experts qu'elles faisaient intervenir. Elle considère aujourd'hui que ces techniques d'accompagnement sont applicables à chacun des projets qu'elle suit, comme par exemple Les Robins des champs (Fiche Expérience n°8).

### La place des agriculteurs

La formation du collectif s'est faite en deux étapes. Tout d'abord, les premiers producteurs à l'origine de l'idée se sont regroupés de leur propre initiative pour lancer le projet. Ce n'étaient pas des agriculteurs lambda car ils étaient tous élus représentants de filière au sein de la Chambre d'agriculture. Par ailleurs, parmi eux se trouvait Gilbert Chavas, qui était déjà inscrit dans une démarche collective au sein des Vergers Lyonnais, un collectif de producteurs de jus de pomme local qui avait été accompagné par Anne-Marie Schmutz-Poussineau.

Puis il a fallu regrouper d'autres producteurs de la région pour pouvoir proposer une offre diversifiée et commencer le travail entre les filières. Cela a été plus ou moins facile selon les filières, qui n'étaient pas toutes organisées : pour les fruits et légumes, la coopération entre producteurs fonctionnait très bien, mais les producteurs de viande, lait et vin n'étaient quant à eux pas réellement organisés. Aujourd'hui encore, il n'y a aucun réel collectif de producteurs pour la filière viande.

La demande est venue d'agriculteurs qui avaient les idées et la motivation, mais pas toutes les compétences pour mener un tel projet. Ainsi, ils sont devenus très dépendants du travail de gestion de projet d'Anne-Marie Schmutz-Poussineau. Par exemple, l'intégralité de leurs documents administratifs était conservée dans les bureaux de la Chambre d'agriculture.

Par la force des choses, ils ont dû devenir autonomes très rapidement suite au départ provisoire d'Anne-Marie Schmutz-Poussineau en 2008. Cette période a alors été difficile pour le collectif, le suivi s'étant arrêté brutalement. Selon Anne-Marie Schmutz-Poussineau, « il y a eu un vide pendant quelques mois ».

Anne-Marie Schmutz-Poussineau étant partie, il a fallu retrouver une personne capable d'assurer l'animation du collectif et la coordination du projet. Un poste a donc été créé en interne pour assurer la gestion de l'association. Le recrutement a été difficile car un tel poste demande un profil très polyvalent (commercial, logistique, communication, ...). Une personne au profil uniquement commercial ne convenait pas par exemple. D'autant plus que les salaires au sein d'une association de producteurs ne sont souvent pas très élevés pour le profil et les heures de travail demandées. Il y a donc eu pendant quelques temps absence d'un réel pilotage de la société.

Quant au président de l'association, d'après Pascal Guichard-Favrin, ancien président de Saveurs du coin lui-même, il est important de comprendre tous les rouages des institutions et de savoir communiquer auprès des élus des collectivités. C'est en effet une porte d'entrée pour un rayonnement plus large du collectif et de leurs actions auprès des consommateurs.

En dehors du partenariat avec Sogeres puis Sodexo, le projet d'approvisionnement local de la restauration collective avec Saveurs du coin n'a pas eu le succès voulu. Selon Pascal Guichard-Favrin, ce projet de restauration collective n'a pas fonctionné car « ce [n'était] que de la politique », pour répondre à la demande des collectivités (région, département, ...) mais sans connaître les difficultés quotidiennes de son application. De leur côté, les producteurs « n'y croyai[ent] pas », car ils savaient que les exigences économiques fixées par les collectivités étaient démesurées.

Le projet de restauration collective avec les partenaires Sogeres puis Sodexo a quant à lui été une réussite car il a bénéficié du soutien fort d'une personne interne à l'entreprise, Isabelle Descloseaux, qui a porté le projet en coordination avec les agriculteurs de Saveurs du coin.

## L'innovation

Ce projet n'est pas seulement la création d'un magasin de producteurs ou d'îlots de vente en GMS. C'est l'organisation d'une centaine de producteurs de la région, faisant travailler leur filière ensemble pour développer différents modes de distribution locale et instaurer une réelle notoriété de leurs produits. Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui ont organisé la coordination des filières et qui gèrent aujourd'hui en autonomie la logistique, le démarchage et les commandes.

Cette dynamique collective s'est ensuite étendue à l'ensemble de la région grâce à une structure innovante en France : une fédération des plateformes de producteurs.

## L'agroécologie

Saveurs du coin n'exige pas des produits certifiés Agriculture Biologique, pour permettre au plus grand nombre de producteurs de rentrer dans la démarche. Mais la société impose, via un cahier des charges, des principes afin de limiter l'impact sur l'environnement (réduction des traitements phytosanitaires, économie en eau, fractionnement de la fertilisation, protection de la biodiversité, ...) ainsi que la traçabilité des pratiques agricoles.

## Contacts

Anne-Marie SCHMUTZ-POUSSINEAU

Chambre d'agriculture du Rhône

Chargée de mission

04.78.19.61.46

[anne-marie.schmutz@rhone.chambagri.fr](mailto:anne-marie.schmutz@rhone.chambagri.fr)

Pascal GUICHARD-FAVRIN

SAS Saveurs du coin

Adhérent - Ancien président

06.80.65.90.79

[sarlquatreseasons@yahoo.fr](mailto:sarlquatreseasons@yahoo.fr)

Mathieu NOVEL

Chambre d'agriculture du Rhône

Animateur territorial

04.78.19.62.26

[mathieu.novel@rhone.chambagri.fr](mailto:mathieu.novel@rhone.chambagri.fr)

### Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

[serge.bonnefoy@terresenvilles.org](mailto:serge.bonnefoy@terresenvilles.org)

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

[lea.viret@terresenvilles.org](mailto:lea.viret@terresenvilles.org)

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

[paul.mazerand@terresenvilles.org](mailto:paul.mazerand@terresenvilles.org)

01 40 41 84 12



# Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert  
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

